



Délibération
N° 2024-026

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : PROTECTION CONTRE LA FOUDRE ET MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION
ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION

Date de la convocation : 20/06/2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-CINQ JUIN à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier ; M. ROSSI Alain ; M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre ; M. GRAZIANI Jean-Charles ; Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard ;
Mme FILIPPI Augusta a donné pouvoir à Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie ;
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 6	Représentés : 3
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame Le Maire informe l'Assemblée que suite à l'orage qui est survenu fin avril 2024, un système de sonnerie de cloches, le compteur d'énergie et le système de protection contre la foudre ont littéralement brûlé.

Il est rappelé que le clocher, grâce à son paratonnerre, protège les habitations alentour sur un rayon important.

Compte tenu de l'intensité croissante de la foudre, il convient de protéger l'édifice en doublant le système de diffusion des impacts sur le paratonnerre.

De plus, il est nécessaire d'assurer la protection de nos installations électriques par un système de parafoudres sur 2 niveaux (type I et type II), de mettre aux normes l'installation électrique et de remplacer le système de sonnerie des cloches.

Le coût de l'opération se décompose ainsi :



Devis installation électrique :	2 312.00 €
Devis patonnerre - parafoudre :	8 397.71 €
Devis réparation cloches :	4 230.00 €
Contrôle technique : 1500 €	1 500.00 €
Aléas :	60.29 €
Total HT	16 500.00 €

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'État à hauteur de 20% du montant HT de l'opération (au titre de la DETR Axe 4 – mise en sécurité ou Fonds Vert) et de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% (au titre de la Dotation Patrimoine ou à défaut de la Dotation Quinquennale).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement, et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le programme,

Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État à hauteur de 20% du montant HT de l'opération (au titre de la DETR Axe 4 – mise en sécurité ou Fonds Vert) et de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% (au titre de la Dotation Patrimoine ou à défaut de la Dotation Quinquennale).

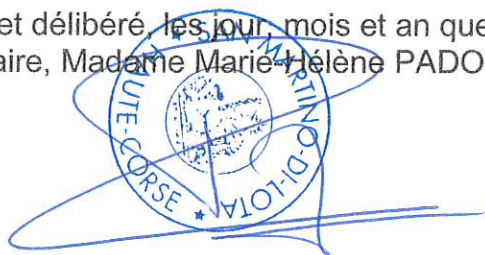
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Protection contre la foudre et Mise aux normes installation électrique Église Saint Martin	Montant HT	taux
Etat	3 300.00 €	20%
CdC	9 900.00 €	60%
commune	3 300.00 €	20%
total	16 500.00 €	100%

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 : opération 21-01- RESTAURATION PATRIMOINE HISTORIQUE INSCRIT

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240625-2024-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024